

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DE FORMATIONS

Toumback Prod est un organisme de formation spécialisé dans les percussions corporelles. Son siège social est fixé 16 rue Rameau 17000 La Rochelle.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une prestation.
- OPCO : les opérateurs de compétences sont des organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner la formation professionnelle en finançant l'apprentissage et en accompagnant les PME et les branches professionnelles en matière de formation et de certification.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Toumback Prod pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises.

Le règlement du prix de la prestation est à effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'issue de la prestation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de :

Toumback Prod. RIB : IBAN : FR76 1170 6440 2643 0550 6600 962 / BIC : AGRIFRPP817

En cas de prestation sur une longue durée, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Toumback Prod aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Toumback Prod.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge selon les délais prévus par le financeur avant le début de la prestation, en dehors des demandes collectives éventuellement portées par Toumback Prod. L'accord de financement ou de prise en charge doit être communiqué au moment de l'inscription ou de l'acceptation de la prestation et indiqué sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Toumback Prod. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Toumback Prod au client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le client à Toumback Prod au moins 15 jours avant le démarrage de la prestation, Toumback Prod offre au client la possibilité :

- de reporter l'inscription du Stagiaire, le cas échéant, à une prestation ultérieure, dûment programmée par Toumback Prod, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre Stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle sans un accord préalable de l'AFDAS.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par Toumback Prod.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Toumback Prod distinguera le prix correspondant aux journées ou parties des prestations effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la prestation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer aux actions de formation professionnelle continue, ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Toumback Prod.

D'autre part, en cas d'annulation de la prestation par le client, Toumback Prod se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix TTC de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix TTC de la prestation.

Convention et attestation

Pour chaque action de formation, une convention particulière est établie entre Toumback Prod, l'OPCO ou le client.

A l'issue de la prestation, Toumback Prod remet un certificat de réalisation au Stagiaire, visé par celui-ci. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au client, à sa demande.

Effectifs et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'accompagnement et d'apprentissage, l'effectif de chaque prestation peut être limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque prestation, en fonction des objectifs et des moyens et méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Seule la convention dûment renseignée, datée, signée et retournée à Toumback Prod a valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Toumback Prod peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Toumback Prod se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations, Toumback Prod est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses Stagiaires.

Toumback Prod ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses Stagiaires/ Bénéficiaire en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : les maladies, les pandémies ou l'accident, notamment d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Toumback Prod, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Toumback Prod.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des documents de présentation, contenus et supports méthodologiques et pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Toumback Prod pour assurer les prestations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents et contenus, sans un accord exprès de Toumback Prod. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de prestations.

Descriptif et programme des prestations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les documents de présentation des prestations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe, pour les actions collectives.

Accessibilité

Toumback Prod veille à ce que les prestations qu'elle organise se déroulent dans des lieux respectant les conditions réglementaire de sécurité et d'accessibilité :

- Respect de la réglementation des Établissement Recevant du Public (ERP), conformément au code de la Construction et de l'habitation (incendie, sécurité, aération et assainissement, prévention contre le tabac ...)
- Souscription d'une police d'assurance pour sa responsabilité civile,
- Respect des normes d'accueil et d'accessibilité des personnes ayant des difficultés particulières (contrainte personnelle, alimentaire, situation de handicap, ...). La participation à la prestation d'une personne ayant des difficultés particulières et notamment en situation de handicap doit être spécifiée au plus tard au moment de l'inscription.
- Existence d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Données personnelles

Le responsable du traitement des données personnelles est Stéphane Grosjean, gérant de Toumback Prod.

Les données personnelles sont collectées dans le but de faciliter la communication entre Toumback Prod et le stagiaire avant, pendant et après la formation. En aucun cas elle seront utilisées à des fins commerciales. Le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, au retrait de consentement, de rectification, et de suppression ; ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les données seront conservées 1 an renouvelé avec le consentement manifesté du stagiaire.

Les données sont collectées sur un cloud sécurisé par un mot de passe.

Confidentialité et communication

Toumback Prod, le client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels, conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Toumback Prod au client.

Toumback Prod s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations, notamment les OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par Toumback Prod comme client de ses prestations. A cet effet, le client autorise Toumback Prod à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Droit à l'image

Toumback Prod peut utiliser des enregistrements sonores ou des images de groupe (photos, vidéos), qui auront été pris lors des formations et ateliers et aussi aux manifestations de production suite aux résidences artistiques et pédagogiques Toumback.

Ces images pourront être utilisées pour la plateforme « Toumback », sur des brochures, des affiches et/ou sur le site internet de Toumback à des fins informatives et promotionnelles, étant précisé que Toumback prod s'efforcera de n'utiliser que des images d'ambiance ou de groupe de personnes. Chaque stagiaire concerné autorise donc Toumback Prod à utiliser l'image ou l'enregistrement sonore de ce dernier conformément à cette clause et, si le stagiaire a la maturité nécessaire, en accord ou concertation avec lui.

Pour toute demande d'accès, de rectification ou de suppression d'une image ou d'un enregistrement sonore, merci de nous le signaler par écrit à Toumback Prod. 16 rue Rameau 17000 LA ROCHELLE
toumback.prod@gmail.com

Résolution amiable et compétence juridictionnelle

Les parties s'engagent à rechercher un mode amiable de résolution des litiges ; sinon à saisir d'un commun accord un médiateur.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux de La Rochelle, mais seulement après l'épuisement des voies amiables. Le droit français régit seul le contrat.